

## ASSURANCES

### Responsabilité Civile

L'assurance Responsabilité Civile est obligatoire et couvre les dommages causés par votre enfant à autrui. Elle est le plus souvent intégrée dans l'assurance multirisque habitation.

**En signant le contrat de scolarisation ci-joint, vous attestez posséder une assurance responsabilité civile.**

### Assurance scolaire et extra-scolaire (Individuelle Accident)

L'assurance scolaire et extra-scolaire assure l'élève pour les dommages subis par lui-même au collège, hors du collège, lors de sorties scolaires ainsi que dans le cadre des compétitions sportives organisées par l'Association Sportive du collège.

Le collège assure les élèves à l'assurance scolaire et extra-scolaire auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Vous n'avez donc normalement pas besoin d'en prendre une à l'extérieur ; vous pouvez donc dès à présent résilier le contrat assurance scolaire et extra-scolaire concernant votre enfant scolarisé au Collège Saint Michel. Si vous le souhaitez, vous pouvez conserver la vôtre mais votre enfant sera aussi assuré par le collège.

## CONVENTION DE SCOLARISATION

La convention de scolarisation, ci-jointe, est un engagement réciproque de la famille et du Collège Saint-Michel :

- La famille et le collège collaborent à la mise en œuvre du Projet Educatif, à travers notamment son règlement intérieur.
- La famille s'engage à respecter les conditions administratives et financières
- Le collège s'engage à garantir la qualité d'enseignement.

Dans ce cadre, c'est par le respect, l'écoute et la compréhension, la recherche de solutions adaptées que nous contribuerons au développement de chaque enfant confié au Collège Saint Michel.

## CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Pour bâtir une relation primordiale entre les équipes éducatives et les parents d'élèves, il faut que les fondements soient clairs, bien compris par les uns et par les autres.

## TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription aux transports scolaires sera à effectuer à compter de la fin mai (date précise non définie à ce jour) exclusivement sur le site <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>

Vous trouverez en pièce jointe de ce mail un flyer et une plaquette explicative présentant le service et les modalités techniques de l'inscription en ligne au transport scolaire.

Bien respecter la date limite de demande (**17 juillet 2024**) ! Après cette date, une majoration sera appliquée.

Vous pourrez consulter la liste des circuits, des arrêts et des horaires (fin août) sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh) dans le menu « Transports scolaires/Transport scolaire/Ille-et-Vilaine/Les fiches horaires des circuits scolaires.

Votre enfant recevra sa carte de transport scolaire à domicile fin août voire début septembre. S'il ne la reçoit pas avant la rentrée, il pourra tout de même prendre le car la première semaine. Vous pouvez prendre contact avec le service au 02 99 300 300.

Les élèves qui ont reçu une carte KorriGo en janvier 2024 doivent la conserver pendant 7 ans. Elle sera « rechargée » si vous effectuez la démarche de réinscription en ligne.

N.B. : Ce service est indépendant du Collège Saint-Michel. C'est un service public qui dépend de la Région.

## FOURNITURES SCOLAIRES

La liste précise des fournitures nécessaires, par discipline, vous sera communiquée fin juin (disponible aussi sur le site du Collège).

## CASIER

Suite à des travaux prévus pour 2 années, les élèves n'auront pas de casier pour mettre leurs affaires. Des étagères range-cartables extérieurs seront à leur disposition.